



_____ THONON
agglomération

DOSSIER DE PRESSE

Signature de l'avenant au Contrat de Ville de Thonon Agglomération

Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020/2022

Mardi 4 février 2020



_Contacts presse :

Cédric JOLY

c-joly@thononagglomeration.fr





Coordonné par l'agglomération Un Contrat de Ville renforcé et prolongé jusqu'en 2022

L'avenant au Contrat de Ville de Thonon Agglomération a été officiellement signé par Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie, Jean NEURY, Président de Thonon Agglomération, et par l'ensemble des partenaires institutionnels et de terrain le mardi 04 février 2020. Tous ont ainsi renouvelé leur engagement en faveur du quartier prioritaire de Collonges-Saint-Hélène (Thonon-les-Bains) jusqu'en 2022.

Dans le cadre du prolongement du Contrat de Ville initialement conclu jusqu'en décembre 2020, les signataires ont souhaité actualiser et renforcer les actions capables de répondre le plus justement possible aux besoins ressentis par les habitants.

Dans cette perspective, le travail visant à ajuster les objectifs initiaux et à « repenser » certaines actions a été initié à l'automne 2019. Sous la coordination de la communauté d'agglomération, les signataires du Contrat de Ville ont réalisé une évaluation des actions mises en œuvre depuis 2015 et une projection de celles à développer en lien avec les nouveaux enjeux du territoire.

D'ici à fin 2022, **les priorités que constituent l'accès à l'emploi, la santé et l'activité du conseil citoyen seront ainsi renforcées.** Parallèlement, **de nouvelles actions autour de la mobilité, du sport, de l'accueil de la petite enfance, de l'habitat ou encore de l'accès au numérique** seront mises en œuvre.

Initialement conclu pour la période 2015-2020, le Contrat de Ville en faveur du quartier « Collonges-Saint-Hélène » (1600 habitants) est prolongé et renforcé jusqu'en 2022.





Dans les quartiers « prioritaires » Le Contrat de Ville, un socle commun d'intervention publique

Au sein des quartiers retenus par l'Etat comme prioritaires, la Politique de la Ville est mise en œuvre dans le cadre des Contrats de Ville. Issus de la Loi Lamy du 21 février 2014, ils ont succédé au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

A ce titre, le Contrat de Ville est le socle d'intervention publique en direction des quartiers prioritaires et plus spécifiquement, sur le territoire de Thonon Agglomération, du quartier Collonges Sainte-Hélène qui rassemble près de 1600 habitants.

Coordonné par l'intercommunalité depuis 2017¹, c'est un document de planification qui fédère l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) autour d'objectifs communes et de fiches actions reposant sur trois piliers :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- L'emploi et le développement économique

Initialement, le Contrat de Ville (2015-2020) comprend 41 fiches actions définissant le cadre d'intervention au bénéfice du quartier Collonges-Saint-Hélène.

► Quinze fiches actions sont, depuis 2017, portées par les services de Thonon Agglomération (Politique de la Ville, Antenne de Justice et du Droit, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

► Huit fiches actions restent portées directement par la Ville de Thonon-les-Bains dans le cadre du droit commun.

► Cinq actions sont portées par le Centre social interquartier.

► Les deux bailleurs sociaux présents sur le quartier sont responsables de cinq fiches actions.

► Huit fiches actions sont prises en charge par les autres partenaires : Agence Régionale de Santé, Hôpitaux du Léman, Pôle Emploi et Agence Economique du Chablais.

Lancée en 2015, la mise en œuvre des 41 actions initialement définies se poursuit donc en 2020. A ce jour, 32 actions ont été réalisées et 2 sont en cours de réalisation.

[cf. Annexe 1 – Bilan des actions présenté au conseil communautaire du 28 janvier 2019]

¹ Conformément à la loi, la communauté d'agglomération assure, depuis sa création le 1^{er} janvier 2017, la coordination du Contrat de Ville jusque-là assurée par le Ville de Thonon-les-Bains.



Un engagement renouvelé jusqu'en 2022 Des priorités renforcées, de nouvelles actions mises en œuvre

Dès 2019, le Contrat de Ville coordonné par Thonon Agglomération a été prolongé jusqu'en décembre 2022. Souscrivant en tout point au Pacte de Dijon (16 juillet 2018), les signataires du Contrat de Ville de Thonon Agglomération se sont en effet inscrits **de manière volontariste dans cette dynamique visant à faire évoluer et à renforcer les actions en faveur de la cohésion urbaine et sociale**. L'objectif : être capable de répondre le plus justement possible aux besoins effectivement ressentis par les habitants des quartiers prioritaires.

Dans cette perspective, le travail partenarial visant à actualiser le diagnostic propre au quartier Collonges-Saint-Hélène a été menée en 2019. Il a permis d'ajuster les objectifs du Contrat de Ville et de « repenser » certaines actions.

Prenant la forme d'un avenant au Contrat de Ville signé le 7 octobre 2015, le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022 donne par conséquent une nouvelle impulsion à ce dernier en affirmant **la volonté de renforcer certaines priorités** (emploi, santé, activité du conseil citoyen) et d'**investir de nouveaux champs d'actions** (insertion par le sport, accueil de la petite enfance, développement de la mobilité, habitat, accès au numérique).

A la suite de cette déclaration d'intention, de nouvelles fiches-actions seront produites au 1^{er} semestre 2020 pour mise en œuvre d'ici au mois de décembre 2022.

► Les priorités à renforcer :

- **L'accès à l'emploi** : développer les dispositifs de l'Etat ouverts en priorité aux habitants des quartiers prioritaires (Plan d'Investissements dans les Compétences (PIC), Parcours Emploi Compétences, Emplois francs...) ; ouverture d'un centre associé de la Cité des Métiers du Grand Genève coordonnée par Thonon Agglomération.
- **L'activité du Conseil Citoyen** : Thonon Agglomération souhaite missionner un cabinet spécialisé et indépendant pour accompagner la structuration et la formation du Conseil Citoyen.
- **La santé** : les partenaires souhaitent notamment contribuer à renforcer l'offre de soins de proximité.

► De nouveaux champs d'actions :

- **Le sport** : développer les actions « sportives » à vocation inclusive (faciliter l'accès aux formations vers les métiers du sport notamment).
- **L'accueil de la petite enfance** : ouverture d'un espace Relais Assistants Maternels (RAM) au sein du quartier.
- **La mobilité** : renforcement de l'offre de transports en commun desservant le quartier, développement des mobilités douces...
- **Habitat** : améliorer l'attractivité du quartier ; une mixité sociale à renforcer.
- **L'accès au numérique** : favoriser la maîtrise et un accès facilité aux ressources numériques.



La Politique de la Ville : une compétence intercommunale depuis 2017, une ambition réaffirmée en 2019

► Des actions et services en continu

Aux actions mises en œuvre par l'ensemble des signataires du Contrat de Ville s'ajoute les actions et services proposés par l'agglomération dans la cadre plus large de la Politique de la Ville² (**Bureau Information Jeunesse, Antenne de Justice et du Droit en Chablais...**). Non exclusivement centrés sur le quartier prioritaire, ces actions et services lui bénéficient néanmoins largement.

Parallèlement, le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est une instance de travail continu, y compris sur le quartier prioritaire de Collonges-Saint-Hélène.**

► 2019 : prolongement du Contrat de Ville

S'inscrivant dans le contexte national du Pacte de Dijon, Thonon Agglomération et les signataires du Contrat de Ville initial en 2015 amorce le diagnostic nécessaire à l'actualisation et au renforcement de leur engagement prolongé jusqu'en 2022. **Ils formalisent cette démarche par la signature d'un avenant au Contrat de Ville le 4 février 2020.**

► Fin 2019 : la culture « ouverte à tous » pour engagement

En vue de structurer son engagement en faveur d'une culture « au sens large », Thonon Agglomération a décidé d'inscrire son action dans la cadre d'une **convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle**³.

Jusqu'en 2022, en lien avec le Contrat de Ville, il s'agit de favoriser l'émergence de projets culturels partagés en portant une attention particulière au quartier prioritaire d'une part et aux jeunes (12-25 ans) d'autre part. Dès 2020, deux événements participatifs mobilisent fortement les habitants :

- **L'action collective [HABITER 2020]**: une sélection d'événements autour du thème « Habiter » dans lesquels les jeunes sont au cœur de l'action.
- **Une résidence d'artistes** « aux quatre coins » de l'agglomération

² Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville a été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2017 après avoir été exercée jusque-là par la commune de Thonon-les-Bains.

³ En partenariat avec la Ville de Thonon-les-Bains, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat (direction des affaires culturelles et direction des services départementaux de l'Education Nationale)



_____ THONON
agglomération

Rappel :

La Politique de la Ville : quel champ d'action pour l'agglomération ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion sociale visant à renforcer la solidarité entre les citoyens, atténuer les inégalités, lutter contre les exclusions urbaines et sociales et prévenir la délinquance. Plus largement, il s'agit de renforcer l'égalité des habitants quant à l'accès aux services publics.

Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville, jusque-là exercée par la commune de Thonon-les-Bains, a été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2017. Depuis lors, Thonon Agglomération mène à bien sa mission et développe ses actions grâce à :

► **l'animation de dispositifs s'inscrivant dans un contexte national :**

Le Contrat de Ville et Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)*

► **la mise en œuvre de services d'accueil des publics :** Bureau Information Jeunesse (3 sites à Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains), Antenne de Justice et du Droit (AJD)...

** La gestion et l'animation du Programme de Réussite Educative (PRE), du centre social interquartier, de l'espace socio-culturel de la Grangette ainsi que l'organisation des chantiers éducatifs pour les 15-17 ans sont restées de compétence communale.*